Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 035-213500333-20261013-DELIB2026096-DE

BOURG-DES-COMPTES

MAIRIE DE BOURG-DES-COMPTES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 octobre 2026

Date de convocation : 8 octobre 2026

Membres en exercice : 23

Présent(s) en début de séance : 18

Pouvoir(s) : 6

Absent(s) ou excusé(s) : 5

Délib.2026.096

Délibération comportant 2 page(s), 1 annexe(s)

Le treize octobre deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de BOURG-DES-COMPTES, convoqué conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian LEPRÊTRE, Maire.

Présents : Christian LEPRÊTRE, Yves THILLOU, Delphine NORMAND (partie en cours de séance, pouvoir à Stéphane ROBERT à partir de la délibération n° 2026.098), Stéphane ROBERT, Charles JOUIN, Marie-Agnès GENDRON, Sylvie FONTAINE, Laurent MIGOT, Franck SEROUX, Nelly COTTAIS, Lirzina ILDEBERT, Eric DUVEAU, Alexis ADRIEN, David BOIVINEAU, Klervi PAULET, Laurent MAJCHRZAK, Laëtitia MERRIEN, Lucas DUBREIL.

Absents excusés : Yannick LEGOURD (Pouvoir à Laurent MIGOT), Valérie DUVAL (Pouvoir à Franck SEROUX), Agnès GOUBET (Pouvoir à Christian LEPRÊTRE), Gaëlle LE LAN (Pouvoir à Yves THILLOU), Dorine ALIFAT ENGRAND (Pouvoir à Sylvie FONTAINE).

Secrétaire de séance : Yves THILLOU

Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une salle multi-activités avec reconstitution du plateau scolaire – Avenant n° 03

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'appel à projets du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) peut aider les constructions de bâtiment neuf à forte performance énergie-carbone, répondant à l'ensemble de ces critères :

- Performance énergétique et suivi de cette performance
- Empreinte carbone
- Promotion des matériaux bio/géo-sourcés
- Production d'énergie de source renouvelable
- Confort d'été
- Qualité de l'air intérieur
- Gestion et valorisation des déchets de chantier
- Vie et usage du bâtiment

A ce titre, le projet de salle multi-activités est potentiellement éligible à une aide au titre du FEDER. L'instruction du dossier par les services instructeurs de la Région nécessite, toutefois, la production d'études complémentaires spécifiques, une étude STD (Simulation Thermique Dynamique) et une analyse de cycle de vie (ACV), prévues dans la proposition initiale de la maîtrise d'œuvre, mais non retenues par la commune. Ces prestations complémentaires sont indispensables pour garantir l'éligibilité du projet et maximiser la possibilité d'obtention des fonds européens.

Le maître d'œuvre a formalisé une proposition chiffrée pour la réalisation de ces prestations complémentaires, qui ferait l'objet d'un avenant n° 03. Cet avenant engendre une modification du montant du marché de (+) 5 280.00 € HT.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 035-213500333-20261013-DELIB2026096-DE

Considérant la décision du Maire n° 2025.049 du 2 octobre 2025, portant attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une salle multi-activités avec reconstitution du plateau scolaire à l'agence d'architecture FABER – 35220 CHATEAUBOURG (mandataire du groupement conjoint FABER -HAY-ARES CONCEPT – ACOUSTIBEL - SILLAGE) pour un montant de 148 040.00 € HT,
Considérant la décision du Maire n° 2026.008 du 2 février 2026, portant passation d'un avenant n° 01 au Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) pour modifier l'article 5.2.1 – Rémunération des éléments de mission du CCAP, suite à une inversion dans les % exigibles sur les éléments de mission en phases APS. – APD et PRO,
Considérant la décision du Maire n° 2026.015 du 13 mars 2026, portant passation d'un avenant n° 02 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une salle multi-activités avec reconstitution du plateau scolaire. Par cet avenant n° 02, le forfait définitif de rémunération est fixé comme suit :

- Coût prévisionnel des travaux (phase APD): 1 681 985,25 € HT
- Forfait définitif de rémunération : 142 211.85 € HT
- Mission complémentaire retenue (OPC) : 14 000.00 € HT
- Forfait définitif de rémunération (base) + mission complémentaire : 156 211.85 € HT

Considérant la délibération n° 2026.034 du 31 mars 2026, donnant délégation au Maire en application de l'article L2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres (en matière de fournitures, services et travaux), ainsi que toute décision concernant leurs avenants ne dépassant pas une augmentation de 5%,
Considérant que le pourcentage d'écart introduit par le présent avenant, à savoir 9.09%, n'entre pas dans le champ de la délégation donnée au Maire,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- **D'acter** la réalisation d'études complémentaires spécifiques, une étude STD (Simulation Thermique Dynamique) et une analyse de cycle de vie (ACV), nécessaires pour l'éligibilité du projet, mais aussi pour maximiser la possibilité d'obtention d'une aide au titre de l'appel à projets du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) – Bâtiments performants.
- **D'approuver** les termes de l'avenant n° 03 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une salle multi-activités avec reconstitution du plateau scolaire, conclu avec l'agence d'architecture FABER – 35220 CHATEAUBOURG (mandataire du groupement conjoint FABER -HAY-ARES CONCEPT – ACOUSTIBEL - SILLAGE) pour un montant de 5 280.00 € HT.
- **De l'autoriser** à procéder à sa signature.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter ces propositions (votants : 23 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 23).

Extrait délivré conforme, le 19 octobre 2026

Le Président de séance, Christian LEPRÊTRE	Le secrétaire de séance, Yves THILLOU

02 99 05 62 62
mairie@bourgdescomptes.com
3 rue de la mairie, 35890 Bourg-des-Comptes
www.bourgdescomptes.fr